



PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

Plan d'action

Version finale





Plan Climat Air Energie Territorial

Plan d'action

Version finale

Communauté de Communes Thelloise

Version	Date	Description
Version finale	janvier 24	Version finale

	Nom - Fonction	Date
Rédaction	Garance ANDRIN – Consultante Climat Energie	07/02/2023

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE 1. INTRODUCTION.....	5
1.1 Préambule	7
1.2 Objectifs réglementaires	8
CHAPITRE 2. CONSTRUCTION DU PLAN D'ACTION	11
2.2 Atelier plan d'action 1 et 2	12
2.3 Premières trames de plan d'action	17
2.4 Atelier plan d'action 3	20
2.5 Atelier des agents	20
2.6 Troisième trame de plan d'action	23
CHAPITRE 3. LE PLAN D'ACTION	27
3.1 Modèle des fiches actions	29
3.2 Plan d'actions lié à l'amélioration de la qualité de l'air	31
CHAPITRE 4. DISPOSITIF DE SUIVI ET D'EVALUATION	33
4.1 Introduction.....	34
4.2 Dispositif de suivi.....	34
4.3 Gouvernance du plan climat	35
ANNEXES	36
COMPTE RENDU DES ATELIER 1 ET 2	37
COMPTE RENDU DE L'ATELIER DES AGENTS	41

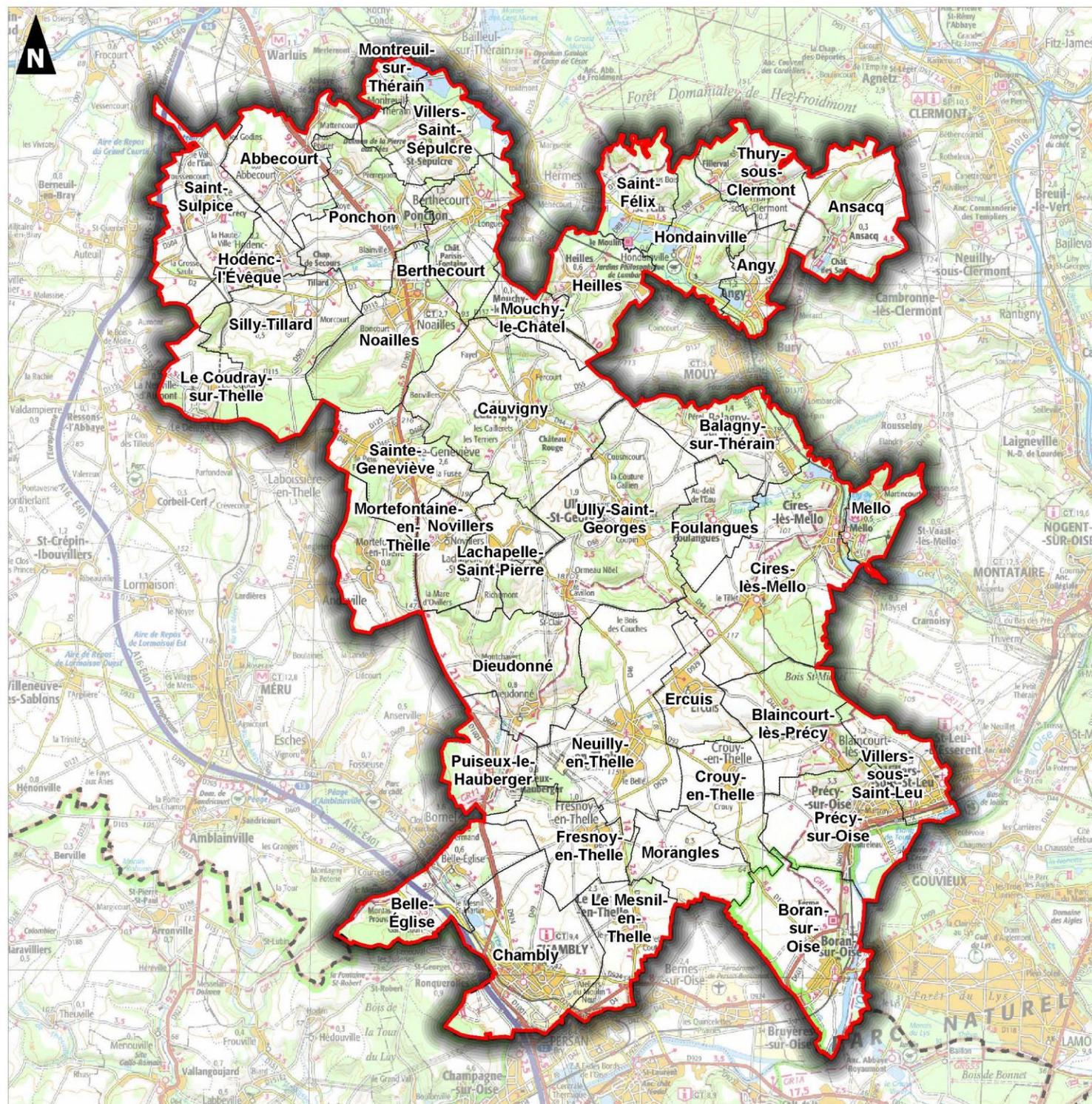
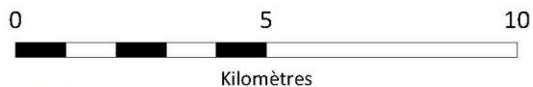
CHAPITRE 1. INTRODUCTION

Délimitation de la zone d'étude



Limites administratives

- Communauté de Communes Thelloise
- Limite communale
- Limite départementale



1.1 Préambule

Carte 1 - Localisation - p6

La Communauté de communes Thelloise (CCT) s'est engagée dans l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Cette action montre son investissement dans une démarche vertueuse de développement durable et de lutte contre les changements climatiques. Le rôle de la CCT sera de piloter et mettre en œuvre son PCAET grâce aux partenariats qu'elle pourra créer avec les acteurs de son territoire.

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) place les territoires au cœur de l'action pour tendre vers la sobriété énergétique, mener la lutte contre le dérèglement climatique et améliorer la qualité de l'air. En tant que premier niveau de l'autorité publique, les intercommunalités sont les mieux placées pour mobiliser les acteurs de la vie locale et favoriser les nécessaires évolutions de comportements des citoyens à l'échelle d'un bassin de vie.



Figure 1. Elaboration de la stratégie de la CCT

Ce rapport présente les textes de référence encadrant le PCAET, les objectifs réglementaires de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et de polluants atmosphériques, de séquestration du carbone, de réduction de la consommation énergétique, ainsi que le potentiel de production d'énergies renouvelables (EnR) du territoire. Il présente également la stratégie adoptée par la Communauté de communes Thelloise.

Au 1^{er} janvier 2021, le territoire de la Communauté de communes est composé de 40 communes, et 61 725 habitants pour une superficie de 305 km². Au 1^{er} janvier 2022, la commune d'Ansacq rejoint la Communauté de communes Thelloise. Cette intercommunalité se caractérise à la fois par son caractère rural et son activité économique : les terres agricoles y sont prédominantes, et le tissu urbain du territoire, même s'il est discontinu, accueille de nombreuses entreprises et industries qui contribuent au dynamisme économique de la CCT.

Située au Sud de l'Oise, elle bénéficie d'un positionnement particulièrement intéressant du fait de sa proximité avec l'Île-de-France et le Vexin. La Communauté de communes Thelloise appartient au bassin d'emploi de Roissy-Sud Picardie, le maillage routier et ferroviaire facilite l'accès à ces pôles.

1.2 Objectifs réglementaires

La réalisation du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) est encadrée par les textes réglementaires qui fixent des objectifs nationaux et régionaux à moyen et long termes.

1.2.1 La trajectoire française

Les grands objectifs français issus de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 18 août 2015, la loi Energie Climat du 8 novembre 2019 et la Stratégie Nationale Bas-Carbone du 21 avril 2020 sont :

- Diviser les émissions de gaz à effet de serre par six entre 1990 et 2050 (facteur 6) pour atteindre la neutralité carbone ;
- Réduire la consommation énergétique finale de 50 % en 2050 par rapport à la référence 2012 en visant un objectif intermédiaire de 20 % en 2030 ;
- Réduire la consommation énergétique primaire d'énergies fossiles de 40 % en 2030 par rapport à la référence 2012 ;
- Porter la part des énergies renouvelables à 32 % de la consommation finale brute d'énergie en 2030.

■ Le Plan national de Réduction des Emissions de Polluants Atmosphériques (PREPA)

Le PREPA programme la réduction des émissions par polluant pour les périodes 2020-2024, 2025-2029 et après 2030.

	2020-2024	2025-2029	A partir de 2030
SO ₂	-55%	-66%	-77%
NO _x	-50%	-60%	-69%
COVNM	-43%	-47%	-52%
NH ₃	-4%	-8%	-13%
PM _{2,5}	-27%	-42%	-57%

Tableau 1. Objectifs de réduction du PREPA des émissions anthropiques de polluants atmosphériques pour les années 2020 à 2024, 2025 à 2029 et à partir de 2030 par rapport aux émissions de l'année de référence 2005

1.2.2 Les feuilles de route régionales

■ Le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de la région de Creil

Le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de la région de Creil, valide depuis le 28 décembre 2015, vise à réduire les pollutions de toutes sortes, dans la durée, de telle manière à restaurer la qualité de l'air. Dans le cas du PPA creillois, sur les 13 polluants réglementés, seuls les dépassements en PM₁₀ de la valeur limite journalière plus de 35 fois par an sont constatés (période 2011- 2013).

Les actions envisagées dans le PPA doivent permettre de diminuer les concentrations dans l'atmosphère de PM₁₀ afin qu'elles ne dépassent plus les seuils réglementaires. Pour les particules PM₁₀, le plan particules demande une baisse des émissions de 25% d'ici 2015 et une réduction des émissions de 30% pour les PM_{2,5}. Cet objectif est repris dans le PPA au niveau local.

Les mesures propres à ce plan d'actions sont au nombre de huit et concernent le secteur du transport et le secteur de la combustion qui vise le secteur industriel et résidentiel. Sept d'entre elles sont des mesures pérennes et une action est spécialement déclinée en cas de pics de pollution.

Sur le territoire de la Communauté de communes de Thelloise, les communes de Précý-sur-Oise et Villers-sous-Saint-Leu sont concernées par ce PPA.

■ Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) de la Région Hauts-de-France

Le SRADDET de la Région Hauts-de-France a été approuvé par arrêté préfectoral le 4 août 2020. Il propose les objectifs suivants :

- Consommation d'énergie par rapport à 2012 : réduction de 23% d'ici 2026, 30% d'ici 2031 pour viser 50% d'ici 2050,
- Emissions de GES par rapport à 2012 : réduction de 26% d'ici 2026, 34% d'ici 2031 pour viser 55% d'ici 2050,
- Énergie renouvelable (EnR) : porter la part d'EnR dans la consommation finale d'énergie à 20% en 2026 et 28% en 2031,
- Le SRADDET cible six polluants atmosphériques (SO₂, NO_x, COVNM, NH₃, PM_{2,5} et PM₁₀). Ces objectifs s'inscrivent dans les objectifs nationaux du Plan de réduction des émissions de polluants atmosphériques (PREPA).

Emissions en tonnes	2015	2021	Baisse % / à 2015	2026	Baisse % / à 2015	2031	Baisse % / à 2015
SO ₂	29 340	22 637	-23%	17 097	-42%	11 570	-61%
NO _x	102 652	69 440	-32%	55 552	-46%	43 052	-58%
COVnM	118 545	75 387	-36%	70 097	-41%	63 484	-46%
NH ₃	50 134	48 852	-3%	46 817	-7%	44 273	-12%
PM _{2,5}	20 490	17 208	-16%	13 672	-33%	10 136	-51%
PM ₁₀	32 314	27 214	-16%	21 622	-33%	16 030	-50%

Tableau 2. Objectifs de réduction des émissions de polluants par rapport à 2015

CHAPITRE 2. CONSTRUCTION DU PLAN D'ACTION

Le plan d'action s'est construit en plusieurs étapes :

- Étape 1 : à partir de la stratégie et des propositions d'action issues de la première session d'ateliers, une première ébauche de plan d'action a été réalisée et des fiches-actions ont été prérédigées.
- Étape 2 : plusieurs ateliers thématiques de concertation se sont déroulés, avec les élus et des acteurs du territoire, pour compléter l'ébauche de plan d'action et compléter les fiches-actions en ajoutant des actions, en les détaillant, en proposant des objectifs.
- Étape 3 : une nouvelle trame de plan d'action a été réalisée, puis modifiée au fur et à mesure par les agents de la CCT, pour bien prendre en compte les politiques communautaires en cours et celles à venir.

2.2 Atelier plan d'action 1 et 2

Les deux ateliers sur le plan d'action du 4 octobre 2022 surviennent à la suite des ateliers sur la stratégie de la Communauté de Communes Thelloise. Ces derniers ayant permis de dégager les grands enjeux du territoire, la phase suivante a pu démarrer afin de réfléchir aux actions concrètes à mettre en place sur le territoire afin d'atteindre les objectifs fixés pour le territoire, notamment en termes de réduction de consommation d'énergie, de séquestration carbone et d'émissions de GES et de polluants atmosphériques.

Le plan d'action portant sur l'énergie a déjà été élaboré lors de l'Étude de Planification Énergétique de la collectivité. Ainsi, 30 fiches actions sont déjà rédigées et sont prêtes à être mises en œuvre. Une partie d'entre elles, n'ayant pas encore été commencée par la collectivité, certaines seront complétées par le plan d'action du PCAET, qui traitera principalement les thématiques non énergétiques afin de finaliser le PCAET avec un plan d'action complet, la partie énergétique venant de l'EPE et les autres thématiques étant traitées en plus.

Ainsi, l'objectif de cet atelier était la proposition d'actions concrètes sur le territoire de la Communauté de communes Thelloise permettant l'atteinte de ces objectifs stratégiques. Dans ce but, l'atelier a commencé autour d'un temps de présentation du diagnostic et de la stratégie puis de discussion par groupe thématique afin de proposer des actions sur les 4 thématiques suivantes (les deux premières et deux dernières se déroulant en parallèle) :

- L'agriculture ;
- La dynamique économique locale ;
- L'énergie ;
- Le milieu de vie et la santé des habitants.

La stratégie traitant de sujet semblable dans plusieurs axes, il a été décidé de travailler par thématique, les actions étant ensuite remises dans les axes correspondants. La répartition des orientations stratégiques par thématique est la suivante :

Thématiques	Orientations
Agriculture	Valoriser et adapter l'activité agricole Développer la séquestration carbone du territoire
Dynamique économique locale	Permettre la transition des entreprises et leur synergie Conserver l'attractivité des centres-villes/village et de leurs commerces Encourager la consommation locale
Energie	Permettre la rénovation et la construction de bâtiments durables et adaptés Développer des énergies renouvelables locales Développer les mobilités durables
Milieu de vie et santé des habitants	Adapter la CCT au changement climatique et gérer les risques Améliorer la qualité de l'air sur le territoire Protéger l'eau et la biodiversité

Tableau 3. Répartition des orientations stratégiques dans les thématiques utilisées lors des ateliers plan d'actions 1 et 2

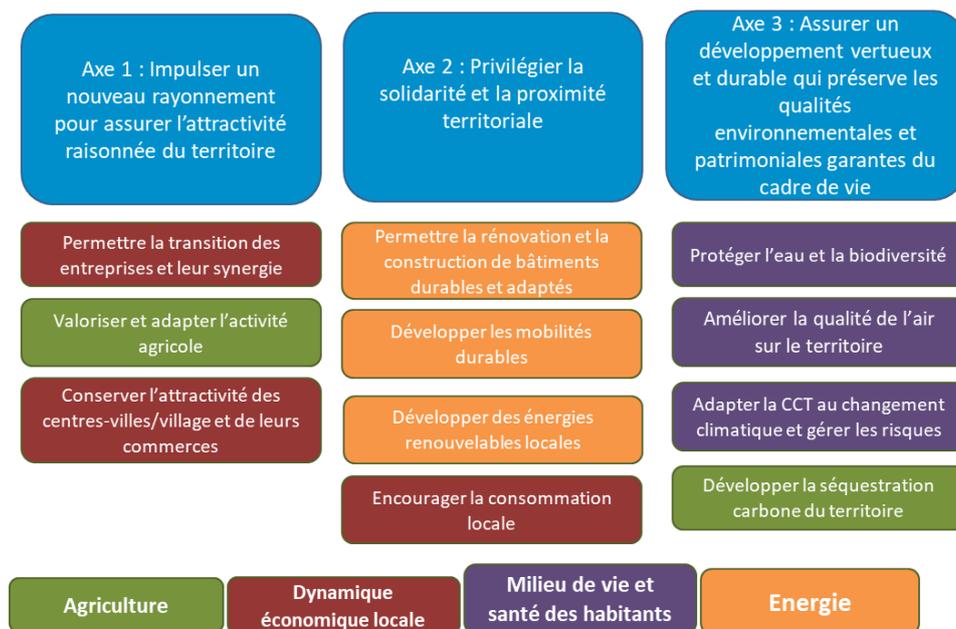


Figure 2. Répartition des orientations stratégiques dans les thématiques utilisées lors des ateliers plan d'actions 1 et 2

L'objectif de cet atelier étant de faire émerger des actions concrètes à mettre en œuvre sur le territoire, des acteurs variés ont pu y participer tels que :

- La Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Oise,
- La Direction départementale des Territoires de l'Oise,
- Le Parc Naturel Régional Oise Pays de France,
- Le Syndicat Mixte Des Transports Collectifs de l'Oise,
- La Chambre d'agriculture,
- GRDF ,
- Le gérant d'un méthaniseur du territoire,
- Ingétec.

La présence des tous ces acteurs a été précieuse et constructive. Le cabinet de conseil et d'ingénierie Ingétec qui travaillait sur le plan de mobilité simplifié de la Thelloise au même moment a également permis une synergie entre ces différents projets.

■ Décomposition en 4 temps de l'animation

• TEMPS 1 (10 minutes) :

Les participants des ateliers ont d'abord été invités à choisir parmi les deux thématiques proposées (le matin et l'après-midi). Une fois installés à leurs tables respectives, les participants se sont présentés et les consignes ont été expliquées.

• TEMPS 2 (40 minutes) :

Il a ensuite été demandé aux participants de proposer des actions concrètes sur les différentes orientations présentes au sein de chacune des thématiques en les notant sur des post-it. Cette phase de 40 minutes a ouvert les discussions et permis l'émergence d'idées. Chacun des participants note ses idées d'actions sur des post-it, une idée par post-it. L'animateur les récupère, les classe selon les orientations de la stratégie, si possible, et les affiche.

Si une orientation n'a pas d'action, il peut lancer le sujet dans le groupe par exemple grâce aux enjeux identifiés lors des ateliers stratégies.

• TEMPS 3 (20 minutes) :

Cette étape consistait à choisir parmi les actions proposées, celles qui paraissaient les plus pertinentes à approfondir, les critères principaux étant la faisabilité et la pertinence.

• TEMPS 4 (30 minutes) :

Les participants approfondissent le contenu des actions sélectionnées en répondant aux trois questions suivantes :

- Qui pour piloter ? Pour porter le projet ?
- Avec qui réaliser cette action ? Quels partenaires ?
- Comment réaliser cette action ? Quelles étapes ?

Nom de l'action	
 Qui pour piloter ? Pour porter le projet ?	 Avec qui réaliser cette action ? Quels partenaires ?
 Comment réaliser cette action ? Quelles étapes ?	

Figure 3. Support utilisé pour le développement des actions lors des ateliers du 4 octobre 2022

Pendant une vingtaine de minutes, les animateurs présentent les 3 actions de leur thématique avec le plus de votes qui ont été développées grâce aux questions du support présenté ci-dessus.

■ Synthèse des réflexions par thématique

> Thématique Agriculture

13 idées d'actions ont été proposées lors de l'atelier du 4 octobre 2022, réparties sur les 2 orientations issues de la stratégie (Valoriser et adapter l'activité agricole et Développer la séquestration carbone du territoire).

Le détail est disponible en annexe.

> Thématique Energie

12 idées d'actions ont été proposées lors de l'atelier du 4 octobre 2022, réparties sur les 3 orientations issues de la stratégie (Permettre la rénovation et la construction de bâtiments durables et adaptés, Développer des énergies renouvelables locales, Développer les mobilités durables).

Le détail est disponible en annexe.

> Thématique dynamique économique locale

17 idées d'actions ont été proposées lors de l'atelier du 4 octobre 2022, réparties sur les 3 orientations issues de la stratégie (Permettre la transition des entreprises et leur synergie, Conserver l'attractivité des centres-villes/village et de leurs commerces, Encourager la consommation locale). Néanmoins la dernière orientation a été supprimée au regard de la seule action proposée la concernant.

Le détail est disponible en annexe.

> Thématique le milieu de vie et la santé des habitants

17 idées d'actions ont été proposées lors de l'atelier du 4 octobre 2022, réparties sur les 3 orientations issues de la stratégie (Protéger l'eau et la biodiversité, Améliorer la qualité de l'air sur le territoire, Adapter la CCT au changement climatique et gérer les risques).

Le détail est disponible en annexe.

2.3 Premières trames de plan d'action

La première trame de plan d'action construite proposait de réaliser une fiche pour chacune des orientations des axes 1 et 2 dont la thématique est reliée à des fiches actions de l'Etude de Planification Energétique. En effet, la thématique de l'énergie ayant déjà été traitée lors d'une étude préalable au PCAET, le plan d'actions du PCAET rassemble et complète ces fiches actions déjà rédigées.

Axe 1 : Impulser un nouveau rayonnement pour assurer l'attractivité raisonnée du territoire	
Permettre la transition des entreprises et leur synergie	<p>ACTION N°1 – Réaliser les actions prévues au sein de l'Etude de Planification Energétique</p> <p>ACTION N°2 – Favoriser les groupes d'entreprises spécialisées dans un même secteur</p>
Conserver l'attractivité des centres-villes/village et de leurs commerces	<p>ACTION N°3 – Réaliser les actions prévues au sein de l'Etude de Planification Energétique</p> <p>ACTION N°4 – Préserver et renforcer la fonction commerciale des centres-villes</p>
Valoriser et adapter l'activité agricole	<p>ACTION N°5 – Réaliser les actions prévues au sein de l'Etude de Planification Energétique</p> <p>ACTION N°6 – Changements de pratiques agricoles</p>
Axe 2 : Privilégier la solidarité et la proximité territoriale	
Permettre la rénovation et la construction de bâtiments durables et adaptés	<p>ACTION N°7 – Réaliser les actions prévues au sein de l'Etude de Planification Energétique</p> <p>ACTION N°8 – Créer un partenariat avec la filière des artisans experts des matériaux biosourcés et de la rénovation</p>
Développer des énergies renouvelables locales	<p>ACTION N°9 – Réaliser les actions prévues au sein de l'Etude de Planification Energétique</p> <p>ACTION N°10 – Favoriser l'appui aux projets d'EnR</p>
Développer les mobilités durables	<p>ACTION N°11 – Réaliser les actions prévues au sein de l'Etude de Planification Energétique</p> <p>ACTION N°12 – Favoriser les modes alternatifs de déplacements</p>
Encourager la consommation locale	<p>ACTION N°13 – Réaliser les actions prévues au sein de l'Etude de Planification Energétique</p> <p>ACTION N°14 – Structurer les filières</p>

	ACTION N°15 – Animation de la consommation locale vers les habitants
Axe 3 : Assurer un développement vertueux et durable qui préserve les qualités environnementales et patrimoniales garantes du cadre de vie	
Développer la séquestration carbone du territoire	ACTION N°16 – Séquestration du carbone par le milieu agricole ACTION N°17 – Gestion et exploitation des forêts
Adapter la CCT au changement climatique et gérer les risques	ACTION N°18 – Sensibilisation des habitants aux risques naturels (ruissellement, retrait/gonflement des sols argileux, etc.) ACTION N°19 – Préserver le territoire des inondations
Améliorer la qualité de l'air sur le territoire	ACTION N°20 – Améliorer la qualité de l'air intérieur
Protéger l'eau et la biodiversité	ACTION N°21 – Préservation et sensibilisation autour des captages prioritaires ACTION N°22 – Réutiliser les eaux pluviales et de ruissellement ACTION N°23 – Préservation des milieux et de la biodiversité

Tableau 4. Première trame de plan d'action

Cette proposition de répartition des actions de l'EPE en fiche dédiée a été abandonnée au profit d'une répartition des actions de l'EPE directement au sein des fiches actions correspondantes des axes 1 et 2.

De plus, après analyse des propositions collectées, il a été décelé que les actions de l'orientation « Encourager la consommation locale » de l'axe 2 étaient fortement ressemblantes avec celles de l'orientation « Conserver l'attractivité des centres-villes/village et de leurs commerces » de l'axe 3. Ainsi, il a été décidé de supprimer l'orientation « Encourager la consommation locale » de l'axe 2 et de rassembler toutes les actions correspondantes dans l'orientation « Conserver l'attractivité des centres-villes/village et de leurs commerces ».

Suite à ces deux modifications, une deuxième trame de plan d'action a été réalisée. Celle-ci a été présentée lors de l'atelier 3 de la manière suivante :

Axe 1 : Impulser un nouveau rayonnement pour assurer l'attractivité raisonnée du territoire	
Permettre la transition des entreprises et leur synergie	ACTION N°1 Accompagner la transition écologique des entreprises ACTION N°2 – Favoriser les groupes d'entreprises spécialisées dans un même secteur

Conserver l'attractivité des centres-villes/village et de leurs commerces	<p>ACTION N°3 – préserver et renforcer la fonction commerciale des centres-villes</p> <p>ACTION N°4 – Animation de la consommation locale vers les habitants</p>
Valoriser et adapter l'activité agricole	<p>ACTION N°5 – Changements de pratiques agricoles</p> <p>ACTION N°6 – Structurer les filières agricoles</p>
Axe 2 : Privilégier la solidarité et la proximité territoriale	
Permettre la rénovation et la construction de bâtiments durables et adaptés	<p>ACTION N°7 – Favoriser la rénovation des bâtiments</p> <p>ACTION N°8 – Créer un partenariat avec la filière des artisans experts des matériaux biosourcés et de la rénovation</p>
Développer des énergies renouvelables locales	ACTION N°9 – Favoriser l'appui aux projets d'EnR
Développer les mobilités durables	ACTION N°10 – Favoriser les modes alternatifs de déplacements
Axe 3 : Assurer un développement vertueux et durable qui préserve les qualités environnementales et patrimoniales garantes du cadre de vie	
Développer la séquestration carbone du territoire	<p>ACTION N°11 – Séquestration du carbone par le milieu agricole</p> <p>ACTION N°12 – Gestion et exploitation des forêts</p>
Adapter la CCT au changement climatique et gérer les risques	<p>ACTION N°13 – Sensibilisation des habitants aux risques naturels (ruissellement, retrait/gonflement des sols argileux, etc.)</p> <p>ACTION N°14 – Préserver le territoire des inondations</p>
Améliorer la qualité de l'air sur le territoire	ACTION N°15 – Améliorer la qualité de l'air intérieur
Protéger l'eau et la biodiversité	<p>ACTION N°16 – Préservation et sensibilisation autour des captages prioritaires</p> <p>ACTION N°17 – Réutiliser les eaux pluviales et de ruissellement</p> <p>ACTION N°18 – Préservation des milieux et de la biodiversité</p>

Tableau 5. Deuxième trame de plan d'action

2.4 Atelier plan d'action 3

L'atelier sur le plan d'action du 8 novembre 2022 survient à la suite des ateliers plan d'actions de la Communauté de Communes Thelloise qui se sont déroulés le 4 octobre. Ces derniers ayant permis de collecter un grand nombre d'actions concrètes à mettre en œuvre sur le territoire afin que la Communauté de Communes respecte les objectifs stratégiques qu'elle s'est fixés dans son PCAET, notamment en termes de réduction de consommation d'énergie, de séquestration carbone et d'émissions de GES et de polluants atmosphériques.

Ainsi, le but de cet atelier était de compléter les fiches actions qui ont pu être élaborées à la suite des ateliers du 4 octobre avec les éléments suivants :

- les rôles de différentes structures présentes,
- les indicateurs à suivre et les moyens pour les suivre,
- les mesures, les moyens à mettre en œuvre (humains, financiers, investissement, fonctionnement) et outils éventuels,
- les mesures de communications,
- Les échéances de programmation et les étapes.

Dans ce but, l'atelier a commencé autour d'un temps de présentation du diagnostic et de la stratégie puis de discussion par groupe thématique afin de continuer la rédaction des fiches actions sur les 3 thématiques suivantes (les deux premières se déroulant en parallèle) :

- L'agriculture (actions 5, 6, 11 et 12) ;
- La dynamique économique locale (actions 1 à 4) ;
- Le milieu de vie et la santé des habitants (actions 13 à 18).

2.5 Atelier des agents

Un bilan des émissions de gaz à effet de serre patrimoine et service de la Communauté de Communes de Thelloise a été réalisé afin d'estimer les postes les plus émetteurs de la collectivité. Un atelier avec les agents de la CCT a ensuite été organisé, le 10 juin 2022, afin d'en présenter les résultats et de réfléchir aux actions qui pourraient être faites en interne pour réduire les émissions de gaz à effet de serre de la Communauté de Communes Thelloise.

L'objectif de cet atelier était la mise en place d'une réflexion commune autour de 3 thématiques afin de déterminer les actions possibles de réduction des émissions de gaz à effet de serre au sein du patrimoine et des services de la Communauté de Communes de Thelloise. Dans ce but, l'atelier a commencé par un temps de présentation des résultats du Bilan des émissions de GES puis de discussion par groupe sur les 3 thématiques suivantes :

- Energie ;
- Déplacements ;
- Achats responsables et déchets.

Sur la thématique Energie, 8 actions en cours et 11 nouvelles idées d'actions ont été discutées lors de l'atelier.
Sur la thématique Déplacements, 7 actions en cours et 11 nouvelles idées d'actions ont été discutées lors de l'atelier.

Sur la thématique Déchets, 9 actions en cours et 6 nouvelles idées d'actions ont été discutées lors de l'atelier.
Sur la thématique Achats responsables, 4 actions en cours et 6 nouvelles idées d'actions ont été discutées lors de l'atelier.

Le détail est disponible en annexe.

La matière issue des réflexions de cet atelier a permis de construire l'orientation "exemplarité de la Communauté de Communes Thelloise" dans l'axe transversale du plan d'action.

2.6 Troisième trame de plan d'action

> Construction de l'axe transversal

La réflexion initiale de l'ajout d'un axe transversal en plus des 3 axes issus du projet de SCoT était de rassembler les thématiques de l'exemplarité et du fonctionnement du PCAET c'est-à-dire dans sa gouvernance, sa communication et son animation. A partir de la matière première récupérée lors des phases d'atelier plan d'action, les idées de communication et d'animation n'ont pas été assez fournies pour mériter une orientation à elles seules. Les orientations finales de l'axe transversal sont donc « Exemplarité de la CCT » et « Gouvernance et communication autour du PCAET ». Ainsi, l'atelier des agents qui s'est déroulé le 10 juin 2022 a permis de construire les fiches actions de l'orientation « Exemplarité de la CCT » avec une fiche par thématique traitée dans cet atelier : Energie, Déplacements, Déchets, Achats responsables.

> Les modifications suite à l'évaluation environnementale

L'évaluation environnementale de la stratégie a révélé l'absence de traitement de la thématique des déchets dans la stratégie et par extension dans le plan d'action en cours d'élaboration de la Thelloise. Ainsi, l'orientation « Améliorer la qualité de l'air » a été modifiée en « Diminuer les nuisances sur le territoire » pour contenir à la fois les thématiques de qualité de l'air et de réduction des déchets.

> La trame finale

Suite à l'atelier plan d'action 3 du 8 novembre 2022, les modifications ont été la suppression de la fiche action 2 « Favoriser les groupes d'entreprises spécialisées dans un même secteur » dont l'idée a été abandonnée et de la fiche action 3 « Animation de la consommation locale vers les habitants » dont les mesures ont été ajoutées à la fiche action précédente « préserver et renforcer la fonction commerciale des centres-villes ». De la même façon, la fiche action 17 « Réutiliser les eaux pluviales et de ruissellement » a été supprimé et une partie des mesures a été conservé et ajouter à la fiche action 12 « Préserver le territoire des inondations ».

Enfin, il a été décidé lors du COPIL de la phase plan d'action du 14 mars 2023 de modifier l'axe 2 « Privilégier la solidarité et le proximité territoriale » en « Promouvoir la transition énergétique du territoire ». En effet, l'ancien nom de cet axe issu de projet de SCoT ne semblait pas représenter au mieux son contenu.

Ainsi, la trame de plan d'action finale est la suivante :

Axe 1 Impulser un nouveau rayonnement pour assurer l'attractivité raisonnée du territoire	
Permettre la transition des entreprises et leur synergie	ACTION N°1 Accompagner la transition écologique des entreprises
Conserver l'attractivité des centres-villes/villages et de leurs commerces	ACTION N°2 – préserver et renforcer la fonction commerciale des centres-villes

Valoriser et adapter l'activité agricole	ACTION N°3 – Changements de pratiques agricoles ACTION N°4 – Structurer les filières agricoles
Axe 2 : -Promouvoir la transition énergétique du territoire	
Permettre la rénovation et la construction de bâtiments durables et adaptés	ACTION N°5 – Favoriser la rénovation des bâtiments ACTION N°6 – Créer un partenariat avec la filière des artisans experts des matériaux biosourcés et de la rénovation
Développer des énergies renouvelables locales	ACTION N°7 – Favoriser l'appui aux projets d'EnR
Développer les mobilités durables	ACTION N°8 – Favoriser les modes alternatifs de déplacements
Axe 3 : Assurer un développement vertueux et durable qui préserve les qualités environnementales et patrimoniales garantes du cadre de vie	
Développer la séquestration carbone du territoire	ACTION N°9 – Séquestration du carbone par le milieu agricole ACTION N°10 – Gestion et exploitation des forêts
Adapter la CCT au changement climatique et gérer les risques	ACTION N°11 – Sensibilisation des habitants aux risques naturels (ruissellement, retrait/gonflement des sols argileux, etc.) ACTION N°12 – Préserver le territoire des inondations
Diminuer les nuisances sur le territoire	ACTION N°13 – Améliorer la qualité de l'air intérieur et extérieur ACTION N°14 – Diminuer les quantités de déchets des habitants (Mise en place du plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés 2022-2027)
Protéger l'eau et la biodiversité	ACTION N°15 – Préservation et sensibilisation autour des captages prioritaires ACTION N°16 – Préservation des milieux et de la biodiversité
Axe transversal : La mise en œuvre du PCAET pour une réussite commune	
L'exemplarité de la CCT	ACTION N°17 – Une meilleure gestion de l'énergie sur le patrimoine intercommunal et communal ACTION N°18 – Une mobilité des agents optimisée ACTION N°19 – Privilégier les achats responsables ACTION N°20 – Optimiser la gestion des déchets

Gouvernance et communication autour du PCAET	ACTION N°21 – Gouvernance et communication autour du PCAET
--	--

Tableau 6. Trame finale de plan d'action

CHAPITRE 3. LE PLAN D'ACTION

3.1 Modèle des fiches actions

Titre de l'axe	
Titre de l'orientation	
	<p>a. ACTION N° – Titre de l'action,</p>

Contexte / enjeux / objectif

Pilotes	Partenaires

Mesures	Temporalité

Indicateurs de réalisation	Objectifs	Source de l'indicateur

	Bénéfices attendus		
Adaptation au changement climatique		Amélioration de la qualité de l'air	
Réduction des émissions de GES		Réduction de la consommation	
Séquestration du carbone		Production d'énergies renouvelables	
Effets sur l'environnement			

Chaque fiche action repose sur une trame commune, détaillée et présentée ici :

- Contexte : chaque programme présente un résumé du contexte dans lequel il s'inscrit. Ce contexte peut être national puis local, ou bien ne reposer que sur des enjeux identifiés localement. Le contexte présentera alors quelques données permettant une meilleure compréhension du choix qui a poussé à inscrire l'action au sein du PCAET. Les actions détaillées dans le programme sont aussi présentées, de même que le contexte réglementaire qui cadre le programme.
- Pilote : chaque action est portée par un acteur en particulier, ou bien par un partenaire du territoire.
- Partenaires : le pilote pourra s'appuyer sur un certain nombre de partenaires, afin de pouvoir mettre en œuvre l'action. La liste des partenaires n'est pas exhaustive. Elle pourra se compléter au fur et à mesure des opportunités qui pourront se présenter.
- Détail de l'action : cette partie présente la matière même qui compose le programme, on y présente les actions à mettre en place.
- Indicateurs de réalisation : les indicateurs de suivi potentiels et éventuellement la valeur cible à atteindre.
- Bénéfices attendus du programme d'action : les effets attendus de l'action sont indiqués, complétés par l'analyse environnementale.

Les fiches action détaillées se trouvent en annexe du présent document.

3.2 Plan d'actions lié à l'amélioration de la qualité de l'air

Le PCAET se doit également d'être compatible avec les objectifs fixés par le Plan de Protection de l'Atmosphère de la région de Creil (art L.229-26 du code de l'environnement) puisque deux communes du territoire en font partie : Précy-sur-Oise et Villers-sous-Saint-Leu. Ce dernier a été approuvé le 28 décembre 2015.

Le plan d'actions du PPA s'articule autour de huit mesures et concernent le secteur du transport et le secteur de la combustion qui vise le secteur industriel et résidentiel. Sept d'entre elles sont des mesures pérennes et une action est spécialement déclinée en cas de pics de pollution.

- Mesure 1 : Réduire les émissions de particules dues aux équipements individuels de combustion au bois ;
- Mesure 2 : Fixer des valeurs limites d'émissions pour toutes les installations fixes de chaufferies collectives et industrielles de puissance supérieure à 400 kW ;
- Mesure 3 : Rappeler l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts ;
- Mesure 4 : Informer les professionnels du contrôle des chaudières sur leurs obligations ;
- Mesure 5 : mettre en place progressivement des plans de déplacements à l'attention des salariés, des agents et des scolaires ;
- Mesure 6 : Promouvoir le co-voiturage sur le périmètre du PPA ;
- Mesure 7 : Imposer une réduction d'émissions de particules dans le PDU de l'agglomération du bassin Creillois ;
- Mesure 8 : Mesures d'urgence en cas d'épisode de pollution.

Par ailleurs, la LOM, votée le 24 décembre 2019, a pour objectif d'améliorer la qualité de l'air en limitant les émissions et en accélérant l'action en faveur d'une mobilité plus durable, et a donc un impact direct sur les Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET). Les territoires qui sont concernés par un Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) ou par des dépassements des valeurs limites, doivent renforcer le volet Air de leur PCAET par l'ajout d'un plan de réduction des émissions de polluants atmosphériques. Ce dernier a pour objectif l'atteinte des objectifs nationaux et locaux en matière d'émissions, de concentration et d'exposition des populations, en coordination avec les AASQA (Associations Agréées de la Surveillance de la Qualité de l'Air).

Le PCAET de la Communauté de Communes Thelloise est donc concerné par cette évolution réglementaire. Son volet Air est composé en particulier des actions suivantes :

- ACTION N°1 Accompagner la transition écologique des entreprises ;
- ACTION N°2 – préserver et renforcer la fonction commerciale des centres-villes ;
- ACTION N°3 – Changements de pratiques agricoles ;
- ACTION N°4 – Structurer les filières agricoles ;
- ACTION N°5 – Favoriser la rénovation des bâtiments ;
- ACTION N°6 – Créer un partenariat avec la filière des artisans experts des matériaux biosourcés et de la rénovation ;
- ACTION N°8 – Favoriser les modes alternatifs de déplacements ;

- ACTION N°13 – Améliorer la qualité de l'air intérieur et extérieur ;
- ACTION N°18 – Une mobilité des agents optimisée.

CHAPITRE 4. DISPOSITIF DE SUIVI ET D’EVALUATION

4.1 Introduction

Le dispositif de suivi et d'évaluation porte sur la réalisation des actions et le pilotage adopté. Conformément à l'article R229-51 du code de l'environnement, il décrit les indicateurs à suivre au regard des objectifs fixés et des actions à conduire.

Le dispositif de suivi et d'évaluation est conçu suivant quatre grands objectifs :

- Avoir une visibilité sur l'évolution des trajectoires énergie-climat du territoire pour atteindre les objectifs fixés par la stratégie du Plan Climat ;
- Garantir la cohérence et l'efficacité des actions par le suivi de leur avancement ;
- Poursuivre la dynamique partenariale engagée lors de l'élaboration du document ;
- Poursuivre la mobilisation des habitants et acteurs du territoire pour la mise en œuvre du Plan Climat.

4.2 Dispositif de suivi

Le dispositif de suivi doit permettre de vérifier, au fil de l'eau et sur la durée, de la mise en œuvre du programme d'action.

Un bilan des actions du Plan Climat sera réalisé chaque année. Il fera le point sur l'état d'avancement du programme d'action. Pour cela, un tableau de bord est mis en place pour suivre l'avancée et les résultats des actions menées. Il sera établi par les pilotes d'actions et compilé par la CCT.

Il est composé :

- **D'indicateurs de réalisation de l'action**, qui pourrait se traduire en niveau de mise en œuvre : Non engagée / Lancement / En cours/Finalisation / En fonctionnement (pour les actions pérennes) ou Terminée (pour les actions ponctuelles) ;
- **D'indicateurs de résultats quantitatifs** renseignés par chaque pilote d'actions (nombre de foyers accompagnés, nombre de logements rénovés, kilomètres de pistes cyclables créés, etc.) ;
- **D'indicateurs liés aux objectifs** : kWh économisés, teqCO₂ évités, taux de couverture des besoins en production d'énergie renouvelable, réduction des polluants atmosphériques ;
- Éventuellement, **d'indicateurs** de suivi de la réponse aux enjeux **environnementaux**.

À l'occasion de ce suivi, toute évolution des actions ou action nouvellement engagée pourra aussi être intégrée dans le programme d'action après validation par les instances de suivi.

Les indicateurs sont indiqués dans chaque fiche action.

4.3 Gouvernance du plan climat

4.3.1 Lors de l'élaboration du PCAET

Le PCAET du territoire de Thelloise a vocation à articuler et mettre en valeur l'ensemble des actions énergie-climat portées par les acteurs du territoire.

L'organisation de la gouvernance pendant l'élaboration du PCAET était la suivante :

- Un **Comité de Pilotage**, chargé de valider le programme de travail, de décider des orientations stratégiques et d'entériner les résultats. Celui-ci était composé des élus communautaires.
- Des **ateliers participatifs** de concertation partenariaux organisés pour construire la stratégie opérationnelle et le plan d'action, avec les acteurs du territoire : membres des comités de pilotage et technique, maires, associations environnementales, État, Région, Département, ADEME et Chambres consulaires, etc.

4.3.2 Lors de la mise en œuvre du PCAET

Conscient des enjeux, et des rôles importants des partenaires dans la réalisation du PCAET, la Communauté de Communes Thelloise souhaite poursuivre la dynamique partenariale créée autour du projet territorial et impliquer les partenaires dans la conduite de ce projet afin de partager l'avancée et le suivi du programme d'actions et sa mise en œuvre. La CCT dispose d'un vice-président en charge des questions de gouvernance. Un chargé de mission a été recruté depuis mi-2023 pour gérer la mise en place des actions des actions du PCAET.

4.3.3 Évaluation du PCAET

Une évaluation à mi-parcours du PCAET sera réalisée en 2026 avec les acteurs associés à l'élaboration du PCAET. Elle se traduira par la rédaction d'un rapport de bilan mis à disposition du public.

L'évaluation à mi-parcours est un exercice d'analyse ponctuel qui va apporter une vision globale de la démarche et de son impact. Un COPIL d'élus suivra les actions à travers le bilan intermédiaire et final. Elle permettra d'apprécier ce qui a été réalisé, les résultats générés afin de l'adapter, de faire évoluer le programme d'actions.

L'évaluation permet de vérifier dans quelle mesure les objectifs du PCAET ont été atteints, et si les moyens mis en œuvre – humains, techniques, financiers- sont suffisants pour les atteindre. L'évaluation doit permettre de préparer le terrain pour la suite avec : des recommandations opérationnelles et une révision éventuelle des priorités.

Sur ces mêmes bases et pour 2029, un bilan général du PCAET sera effectué.

ANNEXES

COMPTE RENDU DES ATELIER 1 ET 2

■ Thématique Agriculture

Orientation	Actions proposées
Valoriser et adapter l'activité agricole	<p>Développer la production d'énergie sur les bâtiments agricoles</p> <p>Développer la méthanisation</p> <p>Optimiser l'utilisation des intrants agricoles</p> <p>Permettre la planification des retenues des eaux fluviales et irrigation</p> <p>Éviter les inondations en dehors des champs (sens des sillons, etc.)</p> <p>Diminuer la pratique du labour</p> <p>Favoriser la collaboration et l'approvisionnement des restaurateurs par les petits producteurs (dont restauration collective)</p>
Développer la séquestration carbone du territoire	<p>Replanter des haies</p> <p>Privatiser et exploiter des forêts</p> <p>Remettre en place des jachères pour séquestrer du carbone (PAC)</p>
Actions approfondies	<p>Promouvoir et encadrer la production d'énergie renouvelable en exploitant les ressources disponibles du territoire (méthanisation, énergie photovoltaïque et bois)</p> <p>Améliorer la gestion de l'eau par les changements de pratiques agricoles et la création de retenue</p> <p>Favoriser la plantation de haies et leur exploitation</p>

Tableau 7. Synthèse de la thématique Agriculture

■ Thématique Energie

Orientation	Actions proposées
Permettre la rénovation et la construction de bâtiments durables et adaptés	<p>Réaliser une cartographie thermique des bâtiments (Exemple de Pont-Sainte-Maxence)</p> <p>Créer un kit de communication sur la bonne gestion de l'éclairage public, inspiré de celui PNR</p> <p>Mettre en place des aides de fond pour l'utilisation de matériaux biosourcés dans la construction et la rénovation</p> <p>Rénover les bâtiments publics en collaboration avec le PNR (Boran-sur-Oise et Précy-sur-Oise)</p>

Orientation	Actions proposées
Développer des énergies renouvelables locales	Réaliser une étude de développement de panneaux photovoltaïques à l'échelle intercommunale (eau chaude et/ou chauffage)
Développer les mobilités durables	<p>Améliorer l'offre de transport en commun surtout sur les zones les moins desservies</p> <p>Créer une maison du vélo permettant la réparation et l'entretien</p> <p>Réaliser des ateliers de remise en selle (à la maison du vélo)</p> <p>Réaliser un schéma directeur de mobilité douce (cyclable)</p> <p>Mise en place du Rézo Pouce</p> <p>Créer des stationnements cyclables sécurisés et non sécurisés aux abords des gares et pôles commerciaux</p> <p>Réaliser un plan de déplacements scolaire par initiative communale</p>

Tableau 8. Synthèse de la thématique énergie

■ Thématique Dynamique économique locale

Orientation	Actions proposées
Permettre la transition des entreprises et leur synergie	Essayer de créer des petites grappes d'entreprises spécialisées (industries médicales sur la CCT)
Conserver l'attractivité des centres-villes/village et de leurs commerces	<p>Améliorer la maîtrise des locaux commerciaux (interdiction de changement de destination, mettre en place des taxes sur les locaux vacants, etc.)</p> <p>Créer une aide à la transmission des commerces en centre-ville pour éviter les ruptures des habitudes de consommation (maintien du service) et aider à trouver des repreneurs</p> <p>Favoriser la création d'artères commerciales avec des commerces complémentaires sur une même zone afin de créer de la consommation spécialisée facilement accessible pour les habitants (reprise du concept des GMS "tout au même endroit") et utiliser une locomotive commerciale pour favoriser le fonctionnement des commerces voisins</p> <p>Permettre l'implantation de commerces ou de points relais (boulangerie) avec des horaires élargis pour apporter du service sur les communes rurales</p> <p>Mettre en valeur les espaces publics : les façades/ vitrines, les stationnements, les places</p> <p>Créer une carte de fidélité à l'échelle locale</p>

Orientation	Actions proposées
	<p>Créer une monnaie locale pour favoriser la consommation sur le territoire et le troc</p> <p>Créer des bons d'achat utilisables dans les commerces locaux (cadeaux aux aînés)</p>
Encourager la consommation locale	<p>Réaliser un diagnostic des besoins et envies des consommateurs</p> <p>Créer un diagnostic de la production locale à mettre en parallèle avec les besoins des consommateurs</p> <p>Créer des magasins de producteurs pour associer les efforts de maintenance de la vente directe</p> <p>Suivre et évaluer le fonctionnement des implantations de vente locales (distributeurs, etc.)</p> <p>Encadrer le glanage pour permettre de lutter contre le gaspillage et privilégier le circuit-court</p> <p>Favoriser la mise en place d'une légumerie sur le territoire et évaluer ses débouchés</p> <p>Créer des contractualisations producteur-transformateur-consommateur afin de pérenniser les circuits-courts</p> <p>Structurer les filières de production alimentaire pour créer une chaîne allant du producteur jusqu'au consommateur (gérer les effets de seuil)</p>

Tableau 9. Synthèse de la thématique dynamique économique locale

■ Thématique Milieu de vie et santé des habitants

Orientation	Actions proposées
Protéger l'eau et la biodiversité	<p>Identification et préservation des zones humides et trames noires, vertes et bleues</p> <p>Préserver les captages prioritaires en sensibilisant, notamment les agriculteurs, à la ressource en eau</p> <p>Mettre en place la réutilisation des eaux de STEP pour l'irrigation des champs</p> <p>Réutiliser l'eau de pluie des crues pour des usages ultérieurs (conserver l'eau en cas d'inondations) par des bassins de rétention</p> <p>Mettre en place des tranchées filtrantes sur les bords de routes pour éviter de drainer l'eau</p> <p>Récupérer les eaux de pluie et les filtrer</p> <p>Créer des bassins de rétention, stocker l'eau à plusieurs hauteurs</p>

Orientation	Actions proposées
	Identifier, préserver et restaurer les zones d'expansion des crues
Améliorer la qualité de l'air sur le territoire	<p>Promouvoir les mobilités douces avec des aménagements cyclables/piétons, de la signalétique dédiée et de la communication</p> <p>Améliorer l'isolation des bâtiments</p> <p>Choisir des matériaux plus vertueux pour la qualité de l'air intérieur notamment dans les bâtiments publics</p> <p>Promouvoir et sensibiliser les habitants pour changer les modes de chauffage, faire connaître les aides aux particuliers et aux entreprises</p>
Adapter la CCT au changement climatique et gérer les risques	<p>Rechercher des subventions auprès de l'ADOPTA pour mettre en place des techniques alternatives de récupération de l'eau</p> <p>Entretien des bois, racheter les parcelles boisées disponibles pour faciliter leur entretien et réduire ainsi les risques de feux de forêt</p> <p>Replanter des arbres, désimperméabiliser des espaces (écoles, stationnements)</p> <p>Interdire les sous-sols dans les PLU et éviter de planter des arbres trop importants proches d'infrastructures pour éviter de les fragiliser en lien avec l'aléa argile</p> <p>Sensibiliser la population aux risques et aux effets des catastrophes naturelles (retrait/gonflement des argiles, inondations, ruissellement, etc.)</p>

Tableau 10. Synthèse de la thématique le milieu de vie et la santé des habitants

COMPTE RENDU DE L'ATELIER DES AGENTS

■ Thème 1 : Energie

Thème 1 : Energie
Actions en cours
Rénovation thermique du siège de la CCT et changement des menuiseries
Etude sur l'installation de panneaux photovoltaïques et au changement de chaudière
Audit en cours des systèmes de chaufferie dans les deux gymnases et la piscine
Passage de l'éclairage des bâtiments en LED
Etude SE60 relative à l'installation de panneaux photovoltaïques en ombrière sur le parking de la piscine.
Remplacement des panneaux d'affichage sportif des gymnases
Audit en vue de la modernisation de l'éclairage public des ZAE (LED et gestion différenciée de l'éclairage)
Achat de véhicules électriques pour le pool de la CCT et installation de deux bornes à la CCT (également accessibles aux véhicules personnels des agents)
Nouvelles propositions
Télégestion du chauffage et de l'éclairage sur l'ensemble des bâtiments et réglage du matériel existant (détecteur trop sensible et trop lent)
Généralisation de la détection de présence pour l'éclairage et pour l'eau des lavabos dans les toilettes
Transporter les applications métiers vers des data center (hébergement à l'extérieur)
Inciter les délégataires :
<ul style="list-style-type: none">des STEP à produire des bilans de la consommation énergétique et à faire des propositions de réduction (et de compensation)de la piscine à réduire les consommations énergétiques
Communiquer auprès du personnel sur les gestes éco-responsables
<ul style="list-style-type: none">Eteindre son ordinateur plutôt que de le laisser en veilleŒuvrer pour a sobriété numérique en limitant les mails et les pièces jointes
Optimiser la gestion des appareils électriques :
<ul style="list-style-type: none">Acheter des appareils électriques moins énergivores et entretenir les appareils électroménagersOptimiser le nombre de bouilloires et de cafetières au siègeRéduire le nombre d'imprimantes et de photocopieursMettre des multiprises pour éteindre les équipements en veille le soir (notamment en salle de réunion avec les microondes)

■ Thème 2 : Déplacements

Thème 2 : Déplacements	
Actions en cours	
Mise en place du télétravail et achat du matériel informatique nécessaire	
Acquisition de voitures électriques et de bornes de recharge	
Incitation au covoiturage	
Accessibilité au forfait mobilité pour les agents	
Rationalisation de déplacements professionnels au cours de la journée	
Utilisation de la télémaintenance, pour une prise en main à distance, limitant les déplacements	
Mise en place de pistes cyclables sécurisées (plutôt action du PCAET)	
Nouvelles propositions	
Favoriser le développement du covoiturage (création d'une plateforme pour s'organiser)	
Faire la promotion du forfait mobilité à tous en accentuant les actions de Oise mobilité	
Installation de parking vélo avec des vestiaires et des douches pour faciliter la venue des agents en vélo	
Mettre en place des aides à la location ou à l'achat de vélos électriques (ou véhicules électriques pour les agents)	
Prévoir une journée de communication sur le covoiturage/ les transports en commun/ le vélo (peut être en profitant de la semaine de la mobilité)	
Faire l'acquisition de vélo à assistance électrique dans le parc de véhicules de la CCT pour les déplacements de proximité	
Faire la promotion du Pass Thelle Bus et l'adapter aux agents avec des tarifs préférentiels	
Favoriser les réunions et formations à distance	
Mutualiser les réunions avec les communes afin de limiter les déplacements des agents	
Donner l'accès aux agents à des formations à l'écoconduite	
Encourager les agents à aller faire leurs courses à pied le midi au magasin de proximité	

■ Thème 3 : Déchets

Thème 3 : Déchets

Actions en cours

Collecte permettant le recyclage des piles, stylos et cartouches

Tri des déchets (corbeilles jaunes et compostage des biodéchets)

Table de dons

Réutilisation de papier brouillon

Carrés de biodiversité

Réutilisation des boues d'épuration

Participation à l'économie circulaire par la revente ou le don de matériaux non utilisés ou réformés par les services (réparation et réutilisation)

Utilisation de gobelets et brocs réutilisables

Mise en place de fontaine à eau (mais attention la filtration consomme de l'énergie en comparaison à l'eau de robinet)

Nouvelles propositions

Mettre en place des moutons, poules ou chèvres pour entretenir la pelouse en prenant en compte le bien-être animal

Achat d'un broyeur et réutilisation du broyat

Communication sur la récupération de déchets au siège

Collecte et recyclage des ampoules

Mise en place d'une charte engageant à moins consommer (papier, impressions, etc.)

Fournir une gourde par agent permettant de réduire l'utilisation de gobelet et de bouteilles d'eau

■ Thème 3 : Achats responsables

Thème 3 : Achats responsables
Actions en cours
Mise en place de la dématérialisation réduisant les consommations de papier et d'encre
Achats locaux pour la consommation courante ou les buffets
Prise en compte de données environnementales dans les marchés
Utilisation de tondeuse permettant le mulching
Nouvelles propositions
Accentuer la dématérialisation
Créer un archivage électronique et mutualiser certains dossiers
Utiliser du papier labélisé FSC (Forest Stewardship Council), c'est-à-dire des produits à base de fibres de bois issues d'une gestion forestière écologiquement appropriée, socialement bénéfique et économiquement viable
Réflexion sur l'achat de produits écoresponsables
Accentuer l'ajout de clauses environnementales et sociales dans les marchés et augmenter la démarche sociétale
Récupérer les eaux de pluie des bâtiments

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20240208-080224-DC-13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2024

Affichage : 12/02/2024